

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke tenue lundi le **2 MARS 2020** à la salle du Conseil située au 1056, chemin Brook à Hinchinbrooke, Québec.

SONT PRÉSENTS

Mme. Carolyn T. Cameron, mairesse
M. Elgin Macfarlane, conseiller
M. Kirk Feeny, conseiller
M. Mark Wallace, conseiller
M. Mark Bakos, conseiller
Mme Diane L'Écuyer, conseillère

ÉTAIT ABSENTE

La conseillère Ricard

Les membres présents forment le quorum.

Le Directeur général et Secrétaire trésorier, Kevin Neal fait fonction de secrétaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Steve Legros, 1340 Expo
M. Michel Paul, 1294 Expo
M. Gerardo Bocchicchio, 2531 Service.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
20-03-01 **PROPOSÉ PAR** : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseiller Feeny

Que la séance ordinaire soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
20-03-02 **PROPOSÉ PAR** : conseillère L'Écuyer
APPUYÉ PAR : conseiller Wallace

Que l'ordre du jour soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE**
20-03-03 **PROPOSÉ PAR** : conseillère L'Écuyer
APPUYÉ PAR : conseiller Wallace

Que la version française du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2020 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

20-03-04

PROPOSÉ PAR : conseiller Feeny
APPUYÉ PAR : conseiller Bakos

Que la version anglaise du procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2020 soit adopté tel que circulé.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le Conseil a approuvé le rapport de l'inspecteur municipal lors du caucus tenu le 2 mars 2020.

PROJET DE RÈGLEMENT 376-15

AVIS DE MOTION vous est par la présente donné par le conseiller Wallace que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke adoptera à la prochaine séance du conseil le projet de règlement #376-15 relatif au Permis et Certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT 378-21.

AVIS DE MOTION vous est par la présente donné par le conseiller Wallace que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke adoptera le projet de règlement #378-21 relatif au Zonage.

PROJET DE RÈGLEMENT 379-6

AVIS DE MOTION vous est par la présente donné par le conseiller Wallace que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke adoptera le projet de règlement 379-6 relatif au Lotissement.

PROJET DE RÈGLEMENT 431-1

AVIS DE MOTION vous est par la présente donné par le conseiller Wallace que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke adoptera à la prochaine séance du conseil le projet de règlement 431-1 relatif aux nuisances.

4.1 PROJET DE RÈGLEMENT 376-15

Que le projet de règlement #376-15 relatif aux permis et certificats a été déposé.

4.2 PROJET DE RÈGLEMENT 378-21

Que le projet de règlement 378-21 relatif au zonage a été déposé

20-03-05

PROPOSÉ PAR : conseiller Wallace
APPUYÉ PAR : conseiller Bakos

Que le premier projet de règlement #378-21 modifiant le règlement de zonage #378 soit adopté. Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

4.3 PROJET DE RÈGLEMENT 379-6

Que le projet de règlement 379-6 relatif au lotissement a été déposé.

20-03-06

PROPOSÉ PAR : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseiller Wallace

Que le projet de règlement #379-6 modifiant le règlement de lotissement #379 soit adopté. Les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

4.4 PROJET DE RÈGLEMENT 431-1

Que le projet de règlement 431-1 relatif aux nuisances a été déposé.

20-03-07

4.5 CONSULTATION PUBLIQUE
PROPOSÉ PAR : conseillère L'Ecuyer
APPUYÉ PAR : conseiller Feeny

Que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke accepte que la date pour la réunion de la consultation publique soit le 6 avril 2020 à 19h30.

ADOPTÉ

4.6 DÉROGATION MINEURE 2020-DM-02

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Gauthier a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement en raison d'une diminution du frontage requis;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé et signé par M. Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, portant les minutes 3158 et daté du 28 septembre 1999;

- CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire subdiviser sa propriété d'une superficie de 11 432.10 m² en deux lots distincts l'un de 2800 m² et l'autre de 8632.1 m²;
- CONSIDÉRANT QUE** la subdivision de 2800 m² conformément au règlement de lotissement #379 a pour but d'y ériger un garage à vocation commercial, le tout conforme au règlement de zonage #378;
- CONSIDÉRANT QUE** la largeur au chemin de ladite propriété ne permet de respecter un frontage de 46 mètres pour chacune des propriétés, M. Gauthier demande au conseil d'autoriser un frontage de 36.5 m pour la résidence et 24.38 m pour le garage commercial;
- CONSIDÉRANT QUE** la propriété est localisée en zone Cb-3 soit une zone commerciale;
- CONSIDÉRANT QUE** cette zone comporte plusieurs propriétés en droit acquis résidentiel ne respectant pas cette norme de frontage à 46 m et avec des superficies beaucoup moindres que la norme requise de 2800 m²;
- CONSIDÉRANT QUE** le puits et les installations septiques, le cas échéant, pourraient facilement être localisé vers la partie ouest de la propriété;

20-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : conseiller Feeny
ET APPUYÉ PAR : conseiller Wallace

Que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke appui les recommandations du comité consultatif d'urbanisme que la dérogation mineure 2020-DM-02 soit acceptée tel quel.

ADOPTÉ

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil a approuvé le rapport du Superviseur des chemins lors du caucus tenu le 27 février 2020.

5.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

20-03-09

**POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION DU** conseillère L'Ecuyer
APPUYÉ PAR conseiller Bakos

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hinchinbrooke approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

6.1 BRIGADE D'INCENDIE

Aucun compte rendu du mois de février 2020 de la brigade d'incendie.

6.2 ARÉNA

Aucun compte rendu du mois de février de l'aréna. Le nouveau directeur commencera dans une semaine.

6.3 LOISIRS

Aucun compte rendu du mois de février des loisirs.

7. CORRESPONDANCE & NOUVELLES AFFAIRES

La mairesse Cameron fait la révision de la liste de correspondance reçue durant le mois de février 2020.

20-03-10 7.1 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**
PROPOSÉ PAR : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseiller Feeny

Que la municipalité de Hinchinbrooke appuie la Société canadienne du cancer de décréter le mois d'avril Mois de la jonquille.

ADOPTÉ

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte par la mairesse Cameron.

M. Bocchicchio a une liste des questions. Le conseil lui a répondu.

Puisqu'il n'y a plus de questions, la période de questions est fermée.

20-03-11 9. **APPROBATION DES FACTURES**
PROPOSÉ PAR : conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : conseiller Feeny

Que les comptes fournisseurs au montant de 118,338\$ pour la période du 1^{er} au 29 février 2020 soient approuvés et payés et que ces dits comptes soient gardés dans un registre à cet effet et forme une partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

20-03-12 10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
PROPOSÉ PAR : conseillère L'Ecuyer
APPUYÉ PAR : conseiller Wallace

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.

ADOPTÉ.